



# MINISTÈRE DE LA CULTURE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 10/02/2022

### RESTITUTION DE DEUX ŒUVRES D'ART SPOLIÉES PENDANT LA SECONDE GUERRE MONDIALE AUX AYANTS DROIT DE GABRIELLE PHILIPPSON, VEUVE BÉNARD LE PONTOIS

Roselyne Bachelot-Narquin, ministre de la Culture, se réjouit de la restitution, le 7 février 2022, de deux œuvres d'art faisant partie des œuvres dites « Musées nationaux récupération » (MNR), aux ayants droit de Gabrielle Philippson, veuve Bénard Le Pontois, et salue l'action conjointe des services du ministère de la Culture, du musée du Louvre, ainsi que de la Commission pour l'indemnisation des victimes de spoliations (CIVS), qui y ont œuvré.

Il s'agit du tableau et de la tapisserie suivants :

- un tableau anonyme de l'école italienne du XVII<sup>e</sup> siècle, *Portrait de femme*, 1,27 x 0,86 m., inventorié MNR 32 ;
- une tapisserie de la manufacture des Gobelins du XVIII<sup>e</sup> siècle, d'après Bernard van Orley, *Tenture des mois de Lucas : le mois d'avril ou le signe du taureau*, 3,76 x 3,38 m., inventoriée OAR 64.

Ces œuvres étaient placées sous la responsabilité du Musée du Louvre.

Enregistrées dans l'inventaire de la « récupération artistique », ces œuvres faisaient partie des biens dits « Musées nationaux Récupération » (MNR), désignant de manière générique les environ 2 200 œuvres sélectionnées au début des années 1950 parmi les œuvres retrouvées en Allemagne à la fin de la Seconde guerre mondiale, rapportées en France et non restituées. Les autres œuvres non restituées parmi celles récupérées par la France furent vendues par l'administration des Domaines. Les œuvres MNR, dont nombre ont été spoliées à des Juifs, ont été confiées à la garde des musées nationaux au début des années 1950 et peuvent, en cas de spoliation avérée, être restituées à leurs légitimes propriétaires.

Les recherches récentes ont permis de comprendre que ces deux œuvres avaient été achetées à Mme Gabrielle Bénard le Pontois, née Philippson, à Paris en août et septembre 1941, par Walter Bornheim, pour le compte d'Hermann Goering. Par la suite, Mme Gabrielle Bénard le Pontois est décédée en décembre 1941 et son appartement a été vidé en août 1942 par l'organisation nazie de pillage des œuvres d'art, l'*Einsatzstab Reichsleiter Rosenberg* (ERR, état-major du dirigeant du Reich Rosenberg).

Cette vente à un acheteur pour le compte de Goering, sans trace de paiement effectif, suivie d'un pillage, a été considérée comme ayant été réalisée sous contrainte.

Saisie par le ministère de la Culture, la Commission pour l'indemnisation des victimes de spoliations (CIVS), placée auprès du Premier ministre, a recommandé, à l'issue de l'examen de ce dossier au cours de sa séance du 9 juillet 2021, la restitution des deux œuvres aux ayants droit de Gabrielle Bénard le Pontois, qu'elle a contribué à identifier.

### Contact presse Ministère de la Culture

Délégation à l'information et à la communication  
Mél : [service-presse@culture.gouv.fr](mailto:service-presse@culture.gouv.fr)  
[www.culture.gouv.fr](http://www.culture.gouv.fr)

Cette restitution, réalisée par le ministère de la Culture, a été rendue possible par la démarche volontariste conduite par les services de l'État et consistant, sans attendre que les ayants droit se manifestent, à identifier le propriétaire des œuvres MNR au moment de leur spoliation, puis ses ayants droit actuels. Cette approche porte régulièrement ses fruits : 50 œuvres et objets MNR ont ainsi été restitués grâce à cette démarche depuis 2016.

Plus largement, ce sont 178 œuvres et objets MNR et assimilés qui ont été restitués depuis 1950, après la restitution d'environ 45 000 œuvres et objets d'art par la Commission de récupération artistique entre 1944 et 1950.

Il convient par ailleurs de rappeler qu'un projet de loi en cours d'examen prévoit la restitution ou remise de quinze œuvres des collections publiques nationales ou territoriales. Présenté par la ministre de la Culture lors du conseil des ministres du 3 novembre 2021, il a été adopté à l'unanimité par l'Assemblée nationale le 25 janvier et sera prochainement discuté au Sénat.

Les notices des deux œuvres restituées sont disponibles sur la base Rose Valland :

<https://www.pop.culture.gouv.fr/notice/mnr/MNR00032>

<https://www.pop.culture.gouv.fr/notice/mnr/OAR00064>

Liste des œuvres MNR et équivalents restitués depuis 1950